



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Direction des sécurités**

Carcassonne, le 14 juin 2022

Service interministériel de défense et de protection civiles
Affaire suivie par :
Olivia MONTFORT
04.68.10.27.69
olivia.montfort@aude.gouv.fr

le Préfet de l'Aude

à

Mesdames et messieurs les maires du département de l'Aude

Objet : Canicule et fortes chaleurs

Une vague de forte chaleur est attendue jusqu'à la fin de la semaine sur le département. Les impacts sanitaires ne se limitent pas aux canicules mais apparaissent dès les premiers pics de chaleur, notamment pour les populations fragiles.

Dans ce contexte, je vous invite à faire preuve de vigilance vis-à-vis des populations, notamment les plus vulnérables (personnes âgées, enfants en bas âge, personnes sans abri...) et à vous préparer à prendre des mesures de prévention et de protection des populations. J'attire votre attention sur l'importance de disposer de registres communaux pour recenser les personnes isolées afin que les équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide si besoin.

Je vous incite également à diffuser dès à présent les recommandations sanitaires en vous appuyant sur les outils de communication développés par le Ministère des Solidarités et de la Santé et disponibles sur les sites du ministère et de Santé publique France :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaleur>
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule>

Je vous rappelle que, comme chaque année, le plan canicule est activé à compter du 1^{er} juin jusqu'au 15 septembre.

Selon Météo France, la saison estivale de 2022 pourrait présenter, à l'image de la saison 2021, des conditions plus chaudes que la normale. Le département risque, dans les prochaines semaines, d'être exposé à des vagues de chaleur.

Au même titre que l'année dernière, les recommandations de prévention vis-à-vis de la chaleur doivent s'appliquer. Pour répondre au mieux à cette situation, voici quelques rappels et recommandations pour veiller à la sécurité des populations.

I – RAPPEL DE LA VIGILANCE CANICULE

- Le terme « vague de chaleur » recouvre les situations suivantes :

Pic de chaleur : chaleur intense de courte durée (1 ou 2 jours). Présente un risque sanitaire pour les populations fragiles ou exposées par leurs conditions de travail.

Épisode persistant de chaleur : température élevée qui persiste pendant plus de 3 jours. Ces situations constituent un danger pour les personnes vulnérables ou surexposées par leurs conditions de travail ou leur activité sportive.

Canicule : Période de chaleur intense pendant au minimum 3 jours et 3 nuits consécutifs. Ces situations constituent un danger pour les personnes vulnérables ou surexposées par leurs conditions de travail ou leur activité sportive.

Canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité et son étendue géographique. Elle a de forts impacts sanitaires et sociétaux.

- Le plan canicule se distingue en 4 niveaux de vigilance :

Niveau 1 – Vert : Pas de vigilance particulière. Niveau de veille avec une évaluation continue des risques météorologiques par Météo France. Communication préventive constante.

Niveau 2 – Jaune : « Avertissement chaleur ». Le département est touché par de fortes chaleurs. La veille est renforcée et une anticipation du renforcement des mesures est enclenchée.

Niveau 3 – Orange : « Alerte canicule ». Les températures maximales oscillent entre 30 et 35°C sur plusieurs jours. Les mesures d'accompagnement et de surveillance sont renforcées.

Niveau 4 – Rouge : « Mobilisation maximale ». Canicule exceptionnelle, intense et durable. Conséquence possible de sécheresse ou difficulté d'accès à de l'eau potable etc. Mise en œuvre de mesures exceptionnelles.

II – PRÉCONISATIONS CANICULE ET SENSIBILISATION À LA NOYADE

Je vous invite à vous référer à votre plan communal de sauvegarde (PCS) pour veiller à la sécurité de la population, au travers notamment de la mise à disposition de salles rafraîchies, du dispositif de veille communale et du suivi des personnes vulnérables.

Le risque de chaleur concerne également les enfants. Dans ce cadre, je vous demande de bien vouloir communiquer auprès des écoles de votre commune sur ce risque et sur les conseils à destinations des personnes en charge des élèves. Je vous joins un document éta-

bli par Santé publique France, qui peut être diffusé à l'ensemble des responsables d'établissement.

Enfin, la période estivale s'accompagne d'une forte fréquentation des points d'eau (surveillés ou non). Je vous invite donc à sensibiliser davantage les populations aux risques de noyade.

Pour rappel, un numéro vert est disponible pour toute question relative à la canicule : **0 800 06 66 66**. Vous pouvez communiquer ce numéro à vos administrés.

Vous trouverez, jointes à ce présent courrier, différentes affiches de sensibilisation qui peuvent être diffusées dans vos communes.

Je vous remercie pour votre précieux appui dans la mise en œuvre de ces mesures et la sensibilisation des populations.

Le Préfet

Thierry BONNIER